

Bergère de France poursuit son chemin et préserve l'emploi

by Usine Nouvelle - lundi, décembre 14, 2015

<http://correspondances.fr/bergere-de-france-poursuit-son-chemin-et-preserve-lemploi/>

Le tribunal de commerce de Bar-le-Duc a validé le plan de continuation de la filature meusienne Bergère de France. Le plan présenté par la direction préserve les 230 emplois subsistant après le plan social qui a supprimé 68 postes au printemps dernier.

Jean-Louis Petit, directeur général de Bergère de France et son fils Geoffroy, président du conseil d'administration, ont exprimé une franche satisfaction à l'issue de l'audience du tribunal de commerce de Bar-le-Duc (Meuse) qui a prononcé le 8 décembre la continuation de la filature meusienne. Le plan de sauvegarde prévoit le renforcement de l'enseigne sur le marché du loisir créatif et la préservation de la totalité des quelque 230 emplois restants.

La période d'observation prononcée après le placement en redressement judiciaire intervenu en février dernier a permis à l'entreprise de réaliser une économie de 2,2 millions d'euros. La filature estime être dorénavant en mesure de rembourser ses dettes et de redresser sa situation grâce à un outil industriel performant qui a mobilisé un investissement de 3 millions d'euros au cours des quatre dernières années.

Fondée en 1946, la société Bergère de France est contrôlée par Bradfer, une holding détenue à 50/50 par Jean-Louis Petit et son frère Daniel Petit, lequel a été écarté de la direction de l'entreprise en 1998. Elle constitue aujourd'hui la dernière filature indépendante de France.